

Paris, le 16 décembre 1999 n°400/D130

Formation SYSTÈME PRODUCTIF

Réunion du 5 novembre 1999

PROJET D'AVIS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

PROJET D'AVIS

1. Le Conseil se félicite des importantes avancées déjà réalisées avec l'aide d'Eurostat pour la production de statistiques harmonisées sur le système productif de la part de tous les États membres. Précisant son avis sur le programme à moyen terme 1999-2003, il considère que l'effort doit être poursuivi par une meilleure prise en compte des activités de services au niveau des variables et en terme de couverture sectorielle. Il se réjouit en particulier de la récente décision du Conseil de l'Union européenne en faveur d'un système statistique sur l'audiovisuel qui marque fort opportunément l'importance stratégique des industries « du contenu » (créations, édition, production audiovisuelle, ...). Le Conseil recommande le renforcement du système statistique public sur l'observation de l'économie des produits et des activités de communication.
2. Le Conseil encourage les services producteurs à réaliser et à diffuser systématiquement des « rapports qualité » relatifs à leurs enquêtes, sur la base d'une structure type qui va leur être proposée.
3. Le Conseil prend note des améliorations apportées à la qualité de l'indice de la production industrielle à l'occasion de la mise en place de la base 1995. Il note que l'INSEE publiera désormais les séries de cet indice au niveau 114 de la nomenclature économique de synthèse, et que des séries à un niveau plus fin pourront être fournies à la demande des utilisateurs. Il souhaite que l'extension d'une collecte mensuelle des données de production à l'ensemble des branches couvertes par l'indice permette que soient publiées dans l'avenir des séries plus détaillées. Il recommande également que le dispositif de collecte reçoive les aménagements nécessaires pour rendre les délais de production de l'indice conformes au règlement européen sur les statistiques conjoncturelles, selon les orientations de moyen terme 1999-2003.
4. Le Conseil constate avec satisfaction la mise en place du dispositif d'observation des prix de vente industriels sur le marché intérieur, avec la publication prochaine d'un indice relatif aux biens de consommation et d'un indice agrégé sur l'ensemble de l'industrie. Il demande que le développement de ce dispositif soit poursuivi par la mise en place du dispositif d'observation des indices des prix de vente sur les marchés extérieurs prévu par le règlement européen sur les statistiques conjoncturelles.
5. Le Conseil continue à suivre avec attention l'évolution d'INTRASTAT. Il se félicite de l'abandon de mesures susceptibles de réduire la qualité des statistiques de commerce extérieur (sondages sans base de sondage, suppression de variables, dissociation de nomenclatures de produits utilisées à l'intra et à l'extra-communautaire...).
Il rappelle également l'importance de la poursuite du projet communautaire EDICOM qui a démontré sa grande utilité et notamment le maintien du programme IDEP, élément clé dans le dispositif de collecte offert aux entreprises.

COMpte RENDU DE LA RÉUNION
SYSTÈME PRODUCTIF
- 5 novembre 1999 -

Président : Édouard SALUSTRO, Président de la Société SALUSTRO-REYDEL

Rapporteur : Michel HÉBERT, Directeur des statistiques d'entreprise (INSEE)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I - Introduction (M. HÉBERT)

II - L'avenir de la statistique d'entreprise en Europe (M. DIAZ MUNOZ, directeur des statistiques d'entreprise à EUROSTAT)

III - La qualité dans les statistiques d'entreprises (M. RIVIÈRE)

IV - Statistiques conjoncturelles

- La nouvelle base de l'IPI et la publication des statistiques mensuelles de production (M. MOREAU)

- Les nouveaux indices de prix de vente industriels et de services (M. EURIAT)

V - INTRASTAT (M^{me} RIVET, DGDDI)

VI - Projet d'avis de la formation (M^{me} AMIEL)

LISTE DES PARTICIPANTS

M ^{me}	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	BARRETEAU Michel	BDPME
M.	BÉGUIN Jean-Marc	Min. Économie, finances et industrie-SESSI
M.	BOULENGIER Bernard	SFIC
M.	BOURCIEU Édouard	DREE
M.	BOURGOIN Philippe	FFTB
M.	BRION Philippe	INSEE
M ^{me}	CASES Chantal	INSEE
M ^{me}	CYTRYNOWICZ Irène	APCM
M ^{me}	de LAMÉRIE Odile	INSEE
M.	de LAVERNÉE Gérard	MEDEF
M.	DECAUDIN Georges	Min. Agriculture et pêche-SCEES
M ^{me}	DEJONGHE Valérie	Secrétariat du CNIS
M ^{me}	DENEUVE Carole	COE-CCIP
M.	DIAZ-MUNOZ Pedro	Eurostat
M.	DUCHATEAU Patrick	FFB
M ^{me}	DUTRECH Véronique	Secrétariat du CNIS
M.	EURIAT Michel	INSEE
M ^{me}	FRANCOZ Dominique	Min. Éducation, recherche et technologie-DPD
M.	GILLE Laurent	BIPE
M.	GRANDJEAN Jean-Pierre	INSEE
M.	GUEDES Dominique	Min. Économie, finances et industrie-DGDDI

M.	GUEGUEN Yves	Premier Ministre-SJTIC
M.	HARNOIS Jérôme	INSEE
M.	HÉBERT Michel	INSEE
M ^{me}	LAGUZET Claudine	Min. Équipement, transports et logement-DAEI
M.	LIENHARDT Jean	INSEE
M.	MEURIC Louis	Min. Économie, finances et industrie-DGEMP
M.	MOREAU Sylvain	INSEE
M ^{me}	MOYNE Véronique	Min. Économie, finances et industrie-SESSI
M.	NIVLET Jean-Marie	Premier Ministre-SJTIC
M.	PICARD Hugues	INSEE
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M ^{me}	RIVET Marie-Françoise	Min. Économie, finances et industrie-DGDDI
M.	RIVIÈRE Pascal	INSEE
M ^{me}	ROUSSEAU Claudine	INSEE
M.	ROUSSEL Patrice	INSEE
M.	SALUSTRO Édouard	Société Salustro Reydel
M ^{me}	SAUVÉ Annie	Banque de France
M.	THOLLON-POMMEROL Vincent	INSEE
M.	TROGAN Philippe	DECAS
M.	VACHER Jean-François	Min. Défense
M.	WILQUIN Michel	FMMNF

Absents excusés

M ^{me}	BENATTAR Lydie	Université Paris 9
M.	DELAPORTE Maurice	Alliance 7
M ^{me}	DELASSUS Martine	CRC Ile-de-France
M.	HARTOG Nicolas	FNSEA

M. SALUSTRO ouvre la séance et salue la présence de M. DIAZ MUNOZ, Directeur des statistiques d'entreprise à EUROSTAT qui présentera les travaux en cours et en projet dans sa direction.

I - Introduction

En préambule, M. HÉBERT remercie M. DIAZ pour sa participation à cette réunion et souligne son apport en tant que directeur des statistiques d'entreprises.

- Dans un premier temps, M. HÉBERT rend compte des **suites apportées à l'avis** émis par la formation en octobre 1998.

. *Consultation des utilisateurs sur les besoins de certification, via SIRENE, de la cohérence entre les numéros d'inscription au répertoire et les données d'identification des entreprises et de leurs établissements* : il convient de souligner que les travaux envisagés consistent en fait en une authentification de l'existence et de la cohérence des coordonnées de l'entreprise. Lors de la consultation menée auprès des entreprises dans le cadre de SIRENE 3, projet présenté l'année dernière, il leur est demandé si elles souhaitent que cette authentification soit effectuée par l'INSEE.

. *Création des bases d'information afin de réaliser des travaux et des études sur le système productif, en particulier au niveau local* : les travaux sont en cours. Ceux sur CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif) devraient être achevés d'ici trois ans. D'autre part, dans le cadre de sa réflexion sur l'aménagement de l'organisation de ses travaux (DOPS) à l'horizon 2003, l'INSEE envisage d'implanter dans chaque direction régionale une unité en charge de l'observation locale de l'emploi dans les établissements.

. La situation concernant *INTRASTAT* : cf. point V

. *Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)* : un groupe de travail du CNIS a été créé et est rattaché à cette formation ainsi qu'à la formation Démographie, conditions de vie. Il est présidé par M. LOMBARD, ambassadeur itinérant, qu'assiste M. ROUSSEL en tant que rapporteur. Sept sous-groupes ont été créés dont un sur le commerce électronique. Le groupe devrait remettre un projet de rapport d'ici un an.

. *Introduction de l'euro dans les statistiques de la sphère réelle* : pour chaque enquête, les entreprises avaient la possibilité de répondre dans la monnaie de leur choix. Cependant, un très faible pourcentage de réponses en euros sont parvenues à l'INSEE ou aux services statistiques ministériels.

• Autres informations

- . À l'instigation de la formation Monnaie, finance, balance des paiements, un groupe de travail du CNIS sur les investissements directs étrangers en France a été créé. Il est présidé par M. MUCCHIELLI, professeur à Paris I et les rapporteurs en sont M. NIVAT de la Banque de France et M. THOLLON-POMMEROL de l'INSEE. Le rapport du groupe est également prévu d'ici un an ; il sera présenté à la formation Système productif.
- . La FIEEC (Fédération des industries électriques, électroniques et de communication) a demandé au SESSI de reprendre à son compte les enquêtes mensuelles de branche qui alimentent l'IPI (indice de la production industrielle).
- . Dans le cadre de l'opération DOPS déjà mentionnée, l'INSEE a décidé d'implanter dans chacune de ses directions régionales une unité en charge de la cartographie. Un même système sera donc à terme utilisé pour les statistiques démographiques, sociales et d'entreprise. L'ilotage SIRENE d'une entreprise ou d'un établissement sera alors possible dans les villes de plus de 2 000 habitants, et non plus seulement dans celles de plus de 10 000 habitants.
- . Enfin, pour améliorer les relations entre statisticiens et entreprises, orientation majeure retenue par le Directeur général de l'INSEE et par les statisticiens d'entreprise depuis plusieurs années, un effort a été réalisé pour améliorer les courriers SIRENE.

II - L'avenir de la statistique d'entreprise en Europe

M. DIAZ remercie le CNIS de son accueil et de l'occasion qui lui est fournie de mieux connaître les producteurs et utilisateurs français des statistiques d'entreprise et mais aussi leurs besoins et questionnements.

M. DIAZ présente sommairement les six directions d'EUROSTAT et plus précisément l'organigramme de la direction des statistiques d'entreprises (DSE).

Les principaux **utilisateurs** de données d'entreprise européennes sont, au sein de la Commission, les directions générales des entreprises, du marché intérieur, de la société de l'information. Mais la DSE mène une politique active pour connaître les besoins de toutes les directions, encore plus du fait des changements intervenus récemment. La BCE (Banque centrale européenne) a besoin de données conjoncturelles de court terme, dans de brefs délais. Sont également demandeurs les administrations nationales, les secteurs industriels, les chercheurs et les fédérations européennes d'entreprises avec lesquelles la DSE a des relations privilégiées.

Le processus d'**élaboration** des statistiques européennes est lourd et consensuel. La DSE privilégie les discussions stratégiques au sein du groupe des directeurs des statistiques d'entreprise des États membres. À compter de l'année prochaine, ce groupe se réunira deux fois par an et un forum sur l'Internet sera ouvert.

Concernant la **production** des données, le règlement sur les statistiques structurelles stipule que chaque INS (institut national de statistique) peut, selon le principe de subsidiarité, procéder à des estimations, des sondages ou avoir recours aux sources administratives. C'est à EUROSTAT de

s'assurer de la transmission, rapide, des données harmonisées selon le calendrier arrêté. La DSE procède également à l'estimation des données manquantes, valide et publie les statistiques.

Trois axes de progrès sont retenus pour améliorer la production des données :

- échange de bons procédés de collecte entre INS et communication via un forum sur l'Internet ;
- amélioration des délais de transmission des données selon un calendrier prévisionnel ;
- plus grande transparence des méthodes utilisées par EUROSTAT pour les estimations.

Plusieurs **règlements** régissent la production des statistiques d'entreprise au niveau européen. Le dispositif réglementaire est actuellement stabilisé. Il est seulement prévu d'ajouter au règlement sur les statistiques structurelles une annexe 6 concernant les établissements financiers et de crédit. Cette proposition sera soumise au CPS (Comité du programme statistique) fin 2000. Une annexe 7 sur les services aux entreprises est à l'étude et sera discutée lors de la prochaine réunion des directeurs de statistiques d'entreprise.

Le règlement sur les indicateurs de court terme doit être mis en application en 2000.

Les **orientations à court et moyen terme** retenues par la DSE concernent :

- les conséquences de l'**élargissement de l'UE** (Union européenne) : en 2000-2001, examen de la production et de la qualité des statistiques d'entreprise existant dans les pays candidats pour leur intégration dans les bases de données d'EUROSTAT ;

- les **nomenclatures** : révision modeste de la NACE/CPA à l'horizon 2002 ; discussions avec les Américains et les Australiens pour une meilleure convergence à l'horizon 2007. Pour certains domaines où les besoins sont forts comme l'information et la communication, des nomenclatures provisoires sont élaborées et préconisées. Des travaux sont en cours sur la nomenclature de synthèse pour répondre aux besoins d'analyse économique.

- les **répertoires** : amélioration de leur qualité et utilisation accrue pour produire les données ;

- le **règlement sur les statistiques structurelles** : en 2000, les travaux vont porter sur l'application généralisée du règlement et sur la qualité des données. Ces deux aspects doivent faire l'objet d'un rapport au Conseil. Les délais de transmission des résultats préliminaires et définitifs devront être améliorés et les discussions poursuivies sur les critères de confidentialité, car actuellement des agrégats européens ne peuvent être publiés que sur 41% des groupes. Un financement important va être consacré à l'amélioration de la couverture et à la qualité des données sur les services.

Un plan d'extension du règlement a été arrêté sur trois ans et sera discuté tous les ans avec les directeurs de statistiques d'entreprise et au sein du Comité de pilotage. Les thèmes prioritaires concernent les services aux entreprises et aux particuliers, la démographie et le statut juridique des entreprises.

- les textes d'application du **règlement sur les indicateurs de court terme** seront publiés en 2000. Une demande forte d'amélioration des données et de leurs délais de transmission émane du Conseil ECOFIN. Les dérogations sollicitées par les États membres seront étudiées en fonction de ces priorités. Dès 2000, des travaux et des financements seront réalisés pour mieux couvrir les services ; un calendrier trimestriel de transmission de toutes les données sera testé puis publié.

- **la société de l'information et l'audiovisuel** font partie des priorités de la DSE dès 2000 : définition plus précise du secteur, mise en place de réseaux nationaux de collecte, publication des données.

Plusieurs **séminaires** sont prévus : pour les producteurs et utilisateurs des statistiques sur le commerce (les 22 et 23/11/1999) ; pour les producteurs des données PRODCOM (mars 2000) ; pour les producteurs et utilisateurs des statistiques sur les services (les 23 et 24 mars 2000) ; sur les statistiques conjoncturelles (fin 2000) ; sur la société de l'information (fin 2000 ou début 2001).

Des **actions spécifiques** seront également menées sur : l'impact des unités statistiques sur la collecte des données ; PRODCOM (meilleure couverture et amélioration des délais de transmission) ; un compte satellite sur le tourisme (mise au point d'une méthodologie commune avec l'OCDE et l'Organisation mondiale du tourisme) ; les statistiques sur l'acier, en raison de la fin du traité de la CEEA en 2002 (réflexion sur une collecte spécifique ou non).

Enfin, M. DIAZ présente quelques **indicateurs** relatifs à la collecte des données et à leur diffusion, ainsi qu'aux ressources dont dispose EUROSTAT.

Débat

M. SALUSTRO souligne l'importance des travaux réalisés par la DSE et les efforts, plusieurs fois mentionnés, concernant **les services aux entreprises**. Mais les projets n'en sont qu'à leur début pour les statistiques structurelles et sont peu nombreux pour les indicateurs de court terme. Or c'est la Commission qui va négocier à l'OMC (Organisation mondiale du commerce). N'y a-t-il pas lieu de s'inquiéter de l'ampleur de ce qu'il reste à faire ?

M. DIAZ confirme que des efforts considérables restent à réaliser dans le domaine. Si un consensus existe désormais entre les États membres pour la fourniture de statistiques structurelles, la situation est moins avancée pour les indicateurs de court terme, utiles pour suivre les cycles économiques. C'est la raison pour laquelle la DSE envisage un financement spécifique pour la couverture des services. Mais il faudra sans doute attendre 2002 pour obtenir des données conjoncturelles sur ce secteur d'un nombre suffisant d'États membres.

M. SALUSTRO observe que le cycle des négociations à l'OMC doit durer quatre ans. Or les services font l'objet d'une concurrence sévère avec les États-Unis...

M. de LAVERNÉE abonde dans le sens de M. SALUSTRO. Les inquiétudes manifestées pour les services sont valables pour **la société de l'information**. Des divergences importantes existent entre les nomenclatures utilisées aux États-Unis et dans le cadre de l'ALENA (Accord de libre échange nord-américain) d'une part et en Europe d'autre part. Elles posent problème pour mesurer les échanges et plus généralement en termes de politique économique. Par exemple il est très difficile d'évaluer en Europe et en France la contribution des NTIC à la croissance ou à l'investissement. Une priorité forte devrait être accordée à ces questions.

D'autre part, si, dans le cadre européen, il est beaucoup question d'économie réelle, **il n'existe pas de données comparables entre pays sur les comptes des sociétés, les structures financières et de financement dans l'appareil productif**, données utiles en période de restructurations.

M. RENARD remercie M. DIAZ pour son effort de transparence. Le programme des travaux présenté vise à une **intégration forte** qui aura des conséquences sur l'univers de la statistique. Dans ce sens, les répertoires vont devenir encore plus des outils fondamentaux. Restent à résoudre les questions sérieuses de confidentialité comptable ou statistique.

Mais quatre **besoins** se font ressentir :

- Les entreprises ont besoin de mieux connaître le **marché intérieur**. Les statistiques PRODCOM, le développement des statistiques sur les services et le commerce sont nécessaires. Mais les données sur les échanges de marchandises ou de services, qui ne sont pas du ressort de la DSE, sont également d'une importance capitale dans la phase actuelle.

- Concernant la **mondialisation** : si l'UE envisage un élargissement, la mondialisation introduit de nouvelles contraintes ou de nouveaux angles d'approche. Les groupes deviennent des acteurs de premier rang que l'on cherche à cerner. Mais qu'en attend-on précisément ? Qu'ils soient transparents en matière de stratégie, qu'ils continuent à être compétitifs ou que l'information les concernant serve au financement de l'administration européenne, communautaire, française ? Les investigations ne visent-elles pas les groupes transfiscaux plutôt que transnationaux ?

- L'information micro-économique est de grande importance pour les entreprises françaises mais celle sur les régulations effectuées à un niveau supérieur est également indispensable. Les entreprises sont prêtes à coopérer pour répondre aux besoins de statistiques de la BCE, acteur majeur, mais dans une certaine mesure. Par exemple, pour ce qui concerne le suivi du coût du travail, la demande de la BCE pose, entre autres, des problèmes de charge aux entreprises, qui se sont déjà prononcées en faveur de l'indice européen du coût du travail. Les entreprises sont en attente de toute **information micro-économique détenue par la BCE** : indicateurs sur le crédit accordé selon différentes finalités, processus de financement, approche retenue pour la lecture des investissements directs étrangers... La BCE joue certes un rôle important mais il faut se méfier d'une polarisation ECOFIN.

- En termes de **diffusion** : EUROSTAT, par construction, rassemble les données nationales, la subsidiarité en vigueur dans les États membres étant appelée à jouer encore plus puisqu'il est envisagé d'abandonner la collecte des données sur l'acier. Une priorité forte devrait être accordée à la publication par EUROSTAT et l'INSEE du **niveau le plus fin possible d'information sur les agrégats communautaires**.

M. DIAZ indique qu'en ce qui concerne la mondialisation, les travaux d'EUROSTAT se limitent actuellement à la connaissance des groupes au niveau des États membres et ne portent pas sur les groupes d'entreprises européens. Un programme de travail, discuté avec les États membres, devrait être précisé en 2000.

Un équilibre doit en effet être trouvé entre les besoins d'ECOFIN et ceux des utilisateurs. Ce souci doit présider à l'application du règlement sur les indicateurs de court terme.

À propos de la diffusion des agrégats européens, EUROSTAT est en phase avec le MEDEF. Les problèmes liés à la confidentialité rencontrés pour la diffusion des données PRODCOM et des statistiques structurelles doivent être résolus.

La position d'EUROSTAT sur la collecte des données sur l'acier n'est pas arrêtée. Le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion des directeurs de statistiques d'entreprise.

M. SALUSTRO reconnaît les difficultés qu'engendre la publication de données européennes comparables mais en rappelle l'importance.

M. GILLE insiste sur la nécessité de disposer de statistiques relatives à **la société de l'information**.

Dans ce domaine, les questions statistiques ne se posent pas seulement au niveau sectoriel mais renvoient à un phénomène qui bouleverse la société, l'approche statistique traditionnelle et concerne l'analyse économique. Les secteurs des NTIC, très innovants, rendent vite obsolètes les nomenclatures et approches existantes. D'où l'utilité de nomenclatures exploratoires.

Afin de traiter les aspects statistiques relatifs à la société de l'information dans leur globalité et de manière cohérente, plusieurs articulations sont nécessaires :

- au sein même des instituts statistiques et donc d'EUROSTAT, entre tous les services et secteurs concernés ;
- entre EUROSTAT et l'OCDE, voire d'autres instances ;
- au sein de chaque État membre : l'appareil statistique dans les secteurs en question a été profondément modifié suite aux déréglementations comme celle intervenue dans les Télécoms. Une partie des prérogatives statistiques a été reprise par les régulateurs nationaux, tant en ce qui concerne les contenus que les contenants. Une homogénéisation de la production statistique s'impose.

M. NIVLET tient à féliciter EUROSTAT pour son rôle très actif dans la décision prise par le Conseil en faveur de **l'audiovisuel**. Des travaux vont alors pouvoir être engagés sur cinq ans pour combler les lacunes du secteur. Celui-ci n'entre pas dans le champ du règlement sur les statistiques structurelles et l'absence de données européennes va être très pénalisante pour les discussions à l'OMC. Aussi quelle priorité est accordée par EUROSTAT aux statistiques d'entreprise communautaires sur ce secteur ?

M. DIAZ abonde dans le sens de M. GILLE. La société de l'information est en effet un secteur horizontal et très novateur qui nécessite de tester les nomenclatures provisoires.

Les axes de travail retenus par EUROSTAT répondent au souci d'articulation mentionné :

- dans un groupe de réflexion interne à l'Office statistique, l'offre, la demande et le point de vue macro-économique sont pris en compte. Un point important du programme de travail « Indicateurs statistiques pour la nouvelle économie » concerne la collecte des données dans ce domaine.
- EUROSTAT participe aux *Task Forces* de l'OCDE où la réflexion est menée sur la définition du secteur « contenus ».
- Les réseaux des principaux acteurs de la société de l'information, préconisés dans les États membres pour favoriser la collecte et gérer les problèmes de confidentialité, vont également dans ce sens.

Quant à l'audiovisuel, une décision de la Commission a ensuite été approuvée par le CPS. Les États membres ont aussi souscrit à la création de réseaux de collecte. Des groupes de travail vont être animés par EUROSTAT. La même priorité est accordée à l'audiovisuel qu'à la société de l'information.

M. ROUSSEL pense que **les services aux entreprises doivent effectivement être couverts rapidement** par le règlement sur les statistiques structurelles. Les **besoins** de données européennes sont également **pressants pour une partie de la section O** (autres services) de la nomenclature d'activités. Mais il semble **difficile de gérer en même temps des études** sur les sections M et N (santé et éducation).

M. DIAZ souligne que les efforts sont concentrés sur l'application du règlement sur les statistiques structurelles en l'état. Parallèlement, les services aux entreprises font l'objet de travaux, à la demande

de la Commission et en accord avec les États membres. Quant au secteur de l'audiovisuel, la réflexion consiste actuellement à recenser les producteurs de statistiques.

III - La qualité dans les statistiques d'entreprise (M. RIVIÈRE) (cf. document préparatoire « Qualité et statistique », n°210/E210 du 13/10/1999)

Le sujet est difficile, ce qui explique le peu d'écrits en la matière. Trois raisons à cela :

- la complexité, grandissante entre autres en raison de l'internationalisation, du processus de production ;
- le paradoxe suivant : chaque service producteur a ses propres indicateurs de qualité ... mais personne n'adopte réellement une démarche qualité, car une telle démarche n'a de sens que si elle implique l'ensemble des services producteurs, avec un véritable travail de coordination et d'analyse *a posteriori* des résultats.
- la particularité de la qualité *en statistique* par rapport à d'autres domaines est liée au fait que le service producteur et l'utilisateur du « produit » ne sont pas les seuls acteurs. En effet, la démarche qualité en concerne deux autres : l'enquêté et le contribuable. L'objectif est de satisfaire les utilisateurs tout en ne surchargeant pas les enquêtés et en restant en mesure de justifier auprès du contribuable de l'intérêt des travaux.

Ainsi, pour adopter réellement une démarche qualité, il est essentiel de définir clairement les utilisateurs, les contraintes et les objectifs (avec en particulier, en plus des formations du CNIS, des comités d'utilisateurs). Puis sont fixés *a priori* un ensemble d'indicateurs de qualité, qui doivent être **coordonnés** (avec ceux des autres services enquêteurs), **normalisés** (pour qu'ils soient comparables dans le temps et dans l'espace) et surtout **diffusés** (afin qu'il y ait un véritable regard extérieur sur les indicateurs en question).

La qualité des statistiques, telle qu'elle est définie par EUROSTAT, se caractérise par six composantes : **pertinence, précision, fraîcheur, accessibilité, comparabilité et cohérence.**

La notion de qualité s'entend également :

- en amont de la production : le CNIS veille à l'opportunité d'une enquête et le Comité du label à la qualité de l' « appareil de mesure » (questionnaire, plan de sondage, etc.) ;
- dans l'interaction avec l'enquêté, via les supports de collecte, les retours d'information aux entreprises, etc. La démarche « Statistique publique et entreprises » s'inscrit à ce niveau ;
- dans le répertoire : la qualité du répertoire (exhaustivité, fraîcheur et exactitude des informations de base) est évidemment cruciale pour obtenir des statistiques fiables ;
- dans la production statistique, suivie à l'aide de tableaux de bord ;
- comme qualité totale, lorsqu'elle s'applique à l'ensemble du personnel, à tous les niveaux hiérarchiques d'un organisme, et implique en particulier une qualité de management. L'INS de Suède a mis en place une démarche de qualité totale depuis 1993.

Beaucoup de travaux sont menés actuellement dans ce domaine, en Europe comme en France. M. DIAZ a mentionné un groupe de travail sur la qualité des statistiques dans le cadre de l'application du règlement sur les statistiques structurelles. Ce groupe a proposé un rapport qualité type incluant plusieurs principes et indicateurs. Un sous-ensemble de ces indicateurs est désormais systématiquement demandé par EUROSTAT aux États membres. Le *Leadership Group (LEG)* européen, mené par la Suède, est, quant à lui, plutôt orienté sur la qualité totale. La question est de plus en plus fréquemment abordée dans les conférences internationales.

En France, il faut noter, parmi les nombreux travaux, la réflexion sur la charte qualité des enquêtes de branche (DECAUDIN, LACHIZE), un groupe de travail sur la qualité du répertoire en France (CASSET-HERVIO), des réflexions sur l'estimation du taux de faux actifs dans le répertoire (MARIOTTE), la qualité des relations avec les entreprises (KAGAN), sur le calcul de précision dans les enquêtes structurelles (DE LAPASSE), sur la méthodologie de comparaison entre sources.

Il convient maintenant de **concrétiser** la démarche qualité. EUROSTAT a proposé aux services producteurs d'enquêtes auprès des entreprises de se conformer à un rapport type, mais celui-ci demeure assez général. Un rapport type beaucoup plus précis (qui se présente comme un formulaire, où il faut fournir des indicateurs de qualité), directement applicable à la statistique d'entreprise en France, a été élaboré et soumis aux services enquêteurs pour de prochaines discussions. Il s'agit désormais de transformer l'essai en faisant appliquer ce rapport, une fois amendé, à chaque enquête

d'entreprises. Cela ne doit pas être vu par les services enquêteurs comme un travail supplémentaire : la démarche qualité doit être partie intégrante du processus de production. La qualité est un processus de long terme, permanent et évolutif, et non un « diplôme » à décrocher.

Débat

M. RENARD félicite l'INSEE pour l'investissement en la matière. Vu **le rôle central joué par les utilisateurs de statistiques**, il est préoccupant que ceux-ci ne participent pas aux divers groupes de travail européens.

Mme AMIEL souligne que le Comité du label délivre pour les enquêtes un « **label d'intérêt général et de qualité statistique** ». Dans le débat ouvert sur la définition d'une enquête statistique, la **qualité** de l'opération peut être retenue comme **critère**. D'autre part, le CNIS espère que d'ores et déjà la présentation d'une enquête par les services producteurs pour avis d'opportunité et au Comité du label fait partie intégrante de l'élaboration de l'enquête et ne représente pas une surcharge de travail.

Mme MOYNE fait observer que la production est passée d'un processus artisanal à un stade industriel, en raison, en particulier, de la diminution des moyens disponibles ; de ce fait, les contrôles de qualité changent de nature. **L'amélioration de la qualité implique pour les statisticiens de travailler avec les informaticiens**, ce qui n'est pas simple.

D'autre part, il est difficile pour les statisticiens publics d'évaluer la **pertinence de leurs travaux**, n'étant pas soumis à la sanction du marché.

Enfin, la **qualité** des statistiques publiques réside aussi **dans la collecte**. Il faut s'assurer de la précision des questions. La pertinence des nomenclatures se pose ; il convient d'en préciser les postes, de procéder à des regroupements et de les faire évoluer. Les tests sont fondamentaux.

M. RIVIÈRE relève qu'en effet les relations statisticiens/informaticiens sont importantes lors de l'écriture des programmes. Le processus de production doit être conçu pour produire des données mais, comme il est appelé à évoluer, des statistiques sont produites également sur lui-même.

Dans certains pays, notamment les pays scandinaves, des enquêtes sont effectuées auprès des utilisateurs pour évaluer la pertinence des statistiques.

La fiabilité de la réponse aux questionnaires fait l'objet de nombreux articles. Une démarche, pratiquée par les Australiens, consiste à contacter les très grandes entreprises pour identifier ce qu'elles détiennent dans leur système d'information, afin d'assurer une meilleure adéquation entre ce qui est demandé par l'INS et ce dont les entreprises disposent réellement.

M. THOLLON-POMMEROL observe que le statisticien peut également s'interroger sur le libellé des questions ainsi que sur l'écart entre le besoin d'information tel qu'il l'exprime et l'information spontanément disponible au sein du système d'information des entreprises. Cet écart intervient au niveau de la précision mais encore plus au niveau de la comparabilité. Le système d'information des entreprises dépend largement de la législation en vigueur (plans, normes comptables...) qui échappe, à court terme, aux statisticiens. Il y a donc des domaines où le statisticien peut intervenir facilement (taux de sondage...) et un système global qui met en cause la relation de la statistique avec l'ensemble de la société. Et là, les évolutions sont toujours beaucoup plus longues et délicates.

Aussi les statisticiens doivent-ils avoir le souci d'améliorer la qualité de ses enquêtes mais également celui, permanent, des risques de dégradations de la qualité encourus.

M. DIAZ informe qu'au niveau européen, les efforts sur la qualité des statistiques structurelles sont coordonnés. Il y a consensus en la matière de la part de tous les États membres mais la situation diffère selon les pays. Aussi a-t-il fallu se résigner à ce que les données sur la qualité soient fournies six mois après les autres données.

IV - Les statistiques conjoncturelles

(cf. document préparatoire « *Statistiques conjoncturelles* », n°277/D130 du 5/10/1999)

En illustration des problématiques qui viennent d'être évoquées, M. MOREAU présente les travaux menés sur l'IPI. **À compter de mars 2000, l'INSEE va publier l'IPI en base 95**. Le passage à une

nouvelle base implique un changement des pondérations et une modification du champ de l'indice (extension entre autres à la production et distribution de l'eau et à la fabrication de micro-ordinateurs). Dorénavant l'IPI sera **élaboré** (et non plus simplement diffusé) **en NAF**. Les procédures économétriques utilisées pour calculer l'indice mensuel, à partir d'enquêtes soit mensuelles soit trimestrielles, vont être améliorées. Il n'est pas possible, vu les délais de publication de l'IPI, de disposer d'une information suffisamment fine pour procéder à des estimations fiables à des niveaux détaillés. L'IPI étant un indicateur macro-économique attendu des acteurs financiers et conjoncturels, il a été décidé de privilégier la qualité de l'indice à des niveaux agrégés de la nomenclature économique de synthèse (NES 114).

Par voie de conséquence, la **publication** dans le Bulletin mensuel de statistiques se fera désormais à **ces niveaux**. Une consultation menée auprès des organisations professionnelles a montré que les niveaux fins de l'IPI sont peu utilisés. Néanmoins, l'INSEE propose de **diffuser** à celles qui en feraient la demande **des séries fines**, accompagnées, si nécessaire, de réserves d'emploi. Une extension de la collecte mensuelle des données permettra de redéfinir les règles de diffusion de l'IPI lors du lancement de la base 2000 (prévue en 2003).

M. EURIAT ajoute qu'actuellement 20% du champ de l'IPI sont couverts par des enquêtes trimestrielles. Une collecte mensuelle pour l'ensemble du champ permettrait de mieux respecter les délais de transmission exigés par le règlement sur les indicateurs de court terme en ouvrant la voie à des améliorations d'ordre méthodologique.

Pour ce qui concerne **l'indice de prix de vente industriels (IPVI), d'importantes évolutions** vont intervenir. Ces indices sont mobilisés dans le cadre de l'analyse conjoncturelle. Leur production est demandée par le règlement sur les indicateurs de court terme et ils servent également à effectuer un partage entre les évolutions en volume et en prix de la production de biens et services. Ils sont aussi utilisés pour l'indexation de contrats et répondent, sur ce plan et sur d'autres, à une demande exprimée par les entreprises.

Les prix sont observés à un niveau très fin de produits (nomenclature PRODCOM) mais les indices sont disponibles au niveau CPF à quatre chiffres. Des indices à des niveaux de détail plus fins sont publiés en fonction de la demande mais peuvent être soumis aux réserves des entreprises interrogées.

Les entreprises répondantes peuvent consulter actuellement ces indices sur Minitel (3617 IPVI) et, il est espéré, d'ici juin sur un site Internet.

La couverture des indices s'est étendue progressivement et s'achèvera **fin janvier 2000** par la publication d'un **indice des biens de consommation**. Il sera alors possible de diffuser en même temps un **indice global de l'industrie**.

Dorénavant, pour répondre aux demandes du FMI et du règlement sur les indicateurs de court terme, les indices seront **publiés à la fin du mois n+1**.

Les **services aux entreprises** devraient être **couverts dans leur quasi-globalité en 2001**. Les indices diffusés actuellement couvrent les activités « Enquêtes et sécurité » et « Activités de nettoyage ».

Débat

M. RENARD regrette que **l'usage d'une nomenclature de synthèse**, privilégiée pour l'utilisation de l'indice, **ne soit pas généralisé au niveau européen**. Il sera difficile de procéder à des comparaisons internationales sur la qualité des indicateurs de court terme.

M. SALUSTRO estime qu'EUROSTAT a un rôle à jouer dans ce domaine.

M. BÉGUIN pense que le problème soulevé est réel mais ne s'applique pas complètement aux indices de prix. Ceux-ci sont comparables aux chiffres produits par les pays étrangers, pour la connaissance des marchés par exemple ; c'est le niveau PRODCOM ou NACE à trois chiffres qui compte alors. En tant que variables macro-économiques, les indices sont plus utilisés aux niveaux agrégés qu'au niveau NES 114. Les indices de biens intermédiaires, de biens d'équipement etc. et surtout l'indice global, que la France publiera sous peu avec 15 à 20 ans de retard sur d'autres pays, permettent des comparaisons internationales.

Mme LAGUZET regrette que les transports ne soient pas inclus dans la nomenclature des services aux entreprises. Par ailleurs le SES a programmé pour 2000 la production d'un **indice de prix des services de transport**, trimestriel dans un premier temps.

Actuellement les transports ne bénéficient, dans le règlement sur les statistiques structurelles, que de la couverture minimale stipulée dans l'annexe I. Lors de la dernière réunion de la formation Transports, tourisme du CNIS, des utilisateurs ont exprimé fortement le besoin de disposer de données détaillées sur les entreprises de transport, pour une meilleure connaissance du marché intérieur. Le souhait de bénéficier d'une **annexe spécifique** à ce secteur a été transmis à EUROSTAT.

M. DIAZ informe que cette demande a bien été reçue. La priorité est accordée aux services aux entreprises mais la demande de couverture des autres domaines doit être prise en compte et des priorités arrêtées.

V - INTRASTAT

Mme RIVET fait part des **décisions** prises récemment par EUROSTAT pour ce qui concerne les statistiques du commerce extérieur. Celles-ci vont dans le sens des vœux exprimés à plusieurs reprises par cette formation. Les projets de sondages et d'une nomenclature de produits spécifique pour les échanges intra communautaires sont abandonnés. Et la collecte des données selon des seuils, déjà appliquée en France, est généralisée à l'ensemble des États membres.

À court et moyen terme :

- EUROSTAT préconise toujours la simplification mais les orientations prennent davantage compte des besoins pérennes, évolutifs et divers des États membres.
- Les besoins d'EUROSTAT seraient dissociés des besoins internes des États membres. L'Office statistique s'oriente vers une demande de données détaillées sur les produits exportés mais agrégées sur les produits importés. Mais pour chaque État membre, des données détaillées doivent être publiées.
- Les États membres auraient une obligation de résultats sous contrainte de qualité.
- Les deux dernières orientations ont trait à la vision intégrée des statistiques du commerce extérieur dans l'ensemble du système d'information. Sont prises en compte les interactions des besoins relatifs à la balance des paiements, à la comptabilité nationale, à la zone euro mais également celles inhérentes aux évolutions du ressort de la Commission ou des États membres. Il faudra en tenir compte lors des travaux sur l'évolution de la TVA ou sur les procédures douanières dans le cadre du Groupe des pays les plus industrialisés (G7/G8). Les interactions liées à des évolutions de l'environnement ou de comportement des opérateurs devront être examinées dans le cadre de la réflexion d'EUROSTAT sur la mondialisation ou le commerce électronique.

Les entreprises européennes peuvent avoir un centre de décision unique mais opérer à partir de plusieurs États membres. Il s'agit donc de s'adapter à cette réalité dans les modes de collecte. Concernant INTRASTAT, les orientations de normalisation, d'utilisation d'EDIFACT, de recours aux NTIC ont été clairement réaffirmées, avec le souci de disposer d'une information en symbiose avec celles détenues par les entreprises dans leur système d'information.

Mais la vigilance s'impose :

- à propos de l'obligation de qualité dans le découplage entre l'information voulue au niveau communautaire et celle collectée dans les États membres. Actuellement seuls les Pays-Bas et la Belgique, peut-être bientôt le Danemark, sont intéressés par le flux unique au niveau national. Les statistiques fournies au niveau national et publiées au niveau communautaire seront sans doute coordonnées et normalisées mais de quelles données sur la qualité disposera-t-on ?
- sur l'éventuel abandon du programme IDEP par la Commission, à l'occasion de la mise en place d'EDICOM 2. Le programme IDEP est largement adopté par les entreprises européennes et leur permet de collecter et de télétransmettre les données INTRASTAT. De nombreux États membres ont déjà exprimé leur opposition à cette orientation.

Au niveau national :

- le logiciel IDEP est téléchargeable sur le site Internet du ministère de l'Économie ; y sont également consultables la déclaration d'échanges de biens et les résultats du commerce extérieur.
- les Douanes testent actuellement auprès d'entreprises volontaires des procédures douanières informatisées novatrices qui tiennent compte de l'extension du commerce électronique. À ces

procédures est intégré un volet statistique, ce qui facilite la fourniture des statistiques du commerce extérieur.

Débat

M. RENARD ajoute que risque également de poser problème l'action préparatoire aux négociations de l'OMC visant à **découpler données tarifaires et données statistiques** ; il convient de rester vigilant sur la signification statistique de ce découplage.

Les Douanes oeuvrent à la simplification des tâches statistiques des entreprises. Du fait du développement des groupes transfiscaux, des difficultés risquent d'être rencontrées lors de la simplification des procédures douanières.

Mme LAGUZET rappelle que **les statistiques douanières sont essentielles pour les statistiques des transports**. Et la révision par EUROSTAT de projets qui auraient profondément affecté les statistiques des transports est une bonne nouvelle mais la vigilance s'impose. La formation Transports, tourisme a insisté en mai sur ce point. S'il est essentiel de simplifier, il convient de le faire à bon escient, en envisageant toutes les implications.

VI - Projet d'avis

Les participants discutent du projet d'avis proposé par Mme AMIEL, projet qui sera soumis au Conseil lors de son assemblée plénière du 9 décembre.

M. SALUSTRO remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Rédactrice : Véronique DUTRECH

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS (tél. : 01 41 17 52 67) **avant le 14 janvier 2000**. Ces modifications seront prises en compte dans le **rapport annuel d'activité 1999**.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE

Documents préparatoires

- Extrait du rapport du CNIS n°48 : Avis sur les programmes statistiques 1999 (avis général ; avis de la formation Système productif)
- « Qualité et statistique », M. RIVIÈRE
- Statistiques conjoncturelles
 - . Publication des séries de l'Indice de la production industrielle dans la base 1995, M. MOREAU
 - . L'industrie couverte en totalité par l'enquête « *Observation des Prix de Vente de l'Industrie et des Services aux entreprises* » (PVIS) dès le début 2000, M^{me} DUPONT

Document distribué en séance

- Mandat du groupe du CNIS sur les Investissements directs étrangers en France.